

Rapport N° 132

Programme Nyon-Energie :

Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017

Nyon, le 25 novembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le rapport No 132 s'est réunie jeudi 31 octobre à la Ferme du manoir. Etaient présents Victor Allamand, Brian Jackson, Dominique Karlen, Frédéric Tschuy et Jean-Claude Mermilliod (président – rapporteur). Etaient excusés : Eric Biéler ; étaient absents : Patrick Buchs et Hans Rasmus Nilsson. La commission remercie le syndic Daniel Rossellat et Madame Gaëlle Keim, nouvelle déléguée à l'énergie et au développement durable, pour leur présence et les explications fournies.

Bilan 2009 – 2013.

Avant de discuter du rapport No 132, la commission s'est penchée sur le bilan du « Programme Nyon-Energie 2009-2013 ». Ce programme avait été conçu en vue de l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Les mesures prévues répondaient à l'audit de la situation de Nyon réalisé en relation avec les 87 critères listés pour l'obtention de ce label. Elles concernaient principalement ce qui pouvait/devait être amélioré pour atteindre l'objectif fixé. Dans ce contexte, le bilan 2009-2013 est tout à fait satisfaisant. Les mesures prises concernent bien sûr le domaine énergétique, mais aussi ceux de la mobilité, des déchets ou de l'eau, qui influent de façon directe ou indirecte, non seulement sur la consommation d'énergie, mais aussi sur les émissions de gaz à effet de serre. Un système d'indicateurs a été développé pour suivre l'évolution de l'impact des mesures.

Parmi les 90 des mesures listées dans le « Programme Nyon-Energie 2009-2013 », 71% sont terminées ou en cours de finalisation ; 11% demande davantage de temps pour être achevées ; 11 projets sont en attente et 6 ont été abandonnés.

Dans le Bilan 2009-2013, les actions « information / sensibilisation » ont généralement reçus des appréciations mitigées. Pourtant, les documents disponibles montrent que des actions ont été réalisées de façon permanente en faveur des économies d'énergie, notamment par les Services industriels (SI), mais aussi par des actions comme « éco-contact ». Apparemment cela ne se traduit pas encore dans les faits, au niveau des statistiques de consommation.

Deux questions ont été posées. Au point « a_57 » concernant l'amélioration du système de collecte des déchets, il est noté dans la colonne « Commentaires » : « *Aucune nouvelle de la SADEC depuis longtemps* ». Ce silence résulte du fait que la SADEC n'a pas eu de directeur pendant près de trois ans ; aucune démarche n'a été entreprise pendant cette période. Un nouveau directeur vient d'être nommé et a débuté le 1^{er} octobre. Les projets prioritaires ne sont pas encore connus.

L'autre question concerne l'installation de couplages chaleur-force (CCF) qui permettent une utilisation optimum de l'énergie (jusqu'à 90%) pour la production simultanée d'électricité et de chaleur. Un tel système fonctionne à la STEP, mais on pourrait probablement en installer davantage, notamment dans les grands immeubles.

Programme 2013-2017

Ce programme montre l'engagement de Nyon pour la réduction de la consommation énergétique (référence à la société à 2000 Watts), pour l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, tout en notant que les SI eux-mêmes ont un potentiel limité de production. Le titre du programme est « Energie-climat » et un point important concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont on sait qu'ils proviennent pour une large part du trafic routier et du chauffage des maisons. Même si la production globale de CO2 est difficile à mesurer de façon précise pour la ville, on sait que nous devons réduire les émissions de 20% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2020, ce qui laisse peu de temps pour prendre des mesures efficaces. De plus, toute diminution du trafic ou modification des moyens de chauffage des immeubles contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, ce qui a des répercussions positives directes sur la santé des habitants.

La difficulté est qu'il faut réaliser la maîtrise des ressources, tout en conservant un certain dynamisme économique et en assurant la qualité de vie des habitants.

Le programme 2013-2017 passe à la réalisation des concepts et projets élaborés au cours de la période précédente. Le concept énergétique territorial (voir l'Information au Conseil communal du 26 septembre 2011) servira de référence pour la gestion des bâtiments communaux, l'établissement des plans de quartier (PQ), etc.

Diverses mesures sont prévues, par exemple le turbinage des eaux usées ou de l'Asse (microcentrales), Un chauffage à distance n'a pu être réalisé à la Petite Prairie, mais pourrait être envisagé au Martinet. Les actions de sensibilisation dans les écoles ont donné de bons résultats et vont être reconduites. Il faut de même refaire les actions « éco-contacts » et toute action en lien avec le développement durable afin d'élargir le cercle des « convaincus ».

D'autres communes ont montré de l'intérêt pour ce qui se fait à Nyon lors des réunions des délégué-e-s à l'énergie. On y échange, entre autre, les résultats des expériences.

Questions

Dans le cadre de l'établissement des indicateurs avec des valeurs chiffrées, à la question de savoir si l'on pouvait avoir une estimation de la consommation de mazout, la réponse est clairement non. La gestion est du ressort du privé via les régies ou les propriétaires individuels. Par contre, la consommation de gaz est mieux connue puisque les SI en sont les distributeurs.

Un des moyens de maîtriser la consommation de l'eau serait d'avoir des compteurs individuels, mais il semble que la pratique ne soit pas généralisée.

Le chiffre de 98% d'énergie renouvelable dans la consommation d'électricité (section 6, p. 7) est correct. L'essentiel des sources provient de la production hydraulique et des nouvelles énergies renouvelables (photovoltaïque notamment).

La réduction de 5% de la production de déchets est réalisable par un meilleur tri des déchets et les effets de l'introduction de la taxe au sac.

La remarque suivante « le potentiel bois énergie régional est quasiment épuisé » concernant l'action 3.3.2 a suscité une question. La réponse apportée montre qu'effectivement, les plaquettes des deux couverts permettent de couvrir pratiquement la totalité des besoins actuels, il n'est donc plus possible de prévoir la couverture de projets d'envergure. En cas d'hivers très froids, comme cela a été le cas cette année (hiver 2012-2013), les deux couverts à plaquettes ont frisé la rupture de stock. Ce constat limite donc la possibilité de répondre à de futurs projets à grande échelle. Il a été envisagé d'utiliser du bois du district de Montricher, mais la sécurité future de l'approvisionnement n'est pas établie dans le cas où Montricher décide de distribuer son propre bois.

Discussion

Le programme Energie-climat 2013-2017 fait référence, dans la section 2 « Enjeux », aux documents de la Confédération (stratégie énergétique pour 2050, société à 2000 Watts). Il fait aussi référence à des concepts tels que l'empreinte écologique (la consommation d'énergie fossile est la cause principale de notre forte empreinte écologique), et la résilience, c'est-à-dire la capacité d'adaptation à des changements dont l'ampleur est difficile à prévoir. Ce dernier concept est au centre des « initiatives de transition » dont le but est de se préparer à la diminution des ressources d'énergie fossile ainsi qu'aux changements climatiques (voir à ce sujet la stratégie du Conseil fédéral : « *Adaptation aux changements climatiques en Suisse* »).

Une grande partie des mesures listées dans le programme est déjà planifiée, de nombreuses mesures ont démarré en 2013 ou commenceront en 2014. Elles sont le plus souvent permanentes, contrairement aux mesures de la période précédente qui étaient davantage ponctuelles. Comme dans le programme précédent, les mesures/actions prévues concernent aussi l'utilisation rationnelle de l'eau (réduction de la consommation et des rejets), et la production de déchets (amélioration de l'efficacité du tri, diminution de la production). Dans la mesure où le trafic motorisé génère une fraction importante des émissions de CO₂, plusieurs mesures sont en cours de réalisation ou projetées afin de favoriser un transfert modal vers les transports publics et la mobilité douce, avec un gain net pour la qualité de l'air en ville.

Enfin, la partie communication / sensibilisation est essentielle pour faire comprendre les enjeux, partager les solutions, et encourager les habitants à participer de façon créative à la définition de nouvelles façons de vivre en diminuant de manière importante l'empreinte écologique de notre ville.

Toutefois, dans le programme qui nous est proposé, on peut regretter que la majorité des actions prévues correspondent à une continuation des projets en cours et qu'il n'y ait, à ce stade, que peu de vraies innovations. Par exemple, sachant que la nouvelle loi sur le CO₂, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, fixe une réduction des émissions de gaz à effet de serre en Suisse d'au moins 20% d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990, il devient nécessaire de chiffrer les objectifs pour Nyon, même si l'on ne connaît pas encore avec précision le niveau des émissions actuelles.

Par ailleurs ce n'est pas un objectif facile à atteindre comme on peut le constater par le peu de mesures prises dans ce sens d'une façon générale. Les mesures effectuées en différents endroits sur Terre enregistrent une hausse permanente de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Pour préciser les choses, on peut rappeler que cette concentration a varié, pendant les derniers 800'000 ans, entre 180 ppm (parties par million) au plus fort des périodes glaciaires et 280 ppm lors des périodes interglaciaires telle que celle que l'humanité vit depuis quelques 10'000 ans. La concentration actuelle (novembre 2013) a pratiquement atteint le niveau de 400 ppm. L'augmentation de l'effet de serre qui en résulte a des conséquences qui commencent à être bien visibles et plutôt, voire nettement, négatives.

Dans ces circonstances, toutes les mesures qui permettront de réduire la consommation d'énergie, notamment celles d'origine fossile, mais aussi électrique, et de réduire de façon importante les émissions de gaz à effet de serre sont non seulement utiles, mais indispensables.

La prochaine version du plan Energie-climat devrait proposer des mesures directes pour réaliser ces objectifs. En premier lieu, augmenter la part d'installations de CCF (au bois, à gaz, au biogaz), couplées à des pompes à chaleur pour une utilisation optimale de l'énergie, La production décentralisée d'électricité et de chaleur pouvant atteindre alors un rendement élevé allant jusqu'à 98%. La chaleur couvre les besoins en chaleur utile et en eau chaude. L'électricité est utilisée en priorité dans les maisons-mêmes et seul l'excédent est réinjecté dans le réseau public.

D'autre part, il est aussi important d'absorber une part des excédents de CO₂ présents dans l'atmosphère. Ceci peut être réalisé en (re)plantant des arbres, en (re)bâtissant des haies, et en restaurant la qualité des sols. Il est nécessaire de recréer ou d'augmenter la couche d'humus qui assure la fertilité des cultures (bio) et qui peut emmagasiner une grande quantité de carbone. En effet, la renaturation de la campagne, comme celle des rivières, est un facteur de résilience et d'adaptation aux risques climatiques. A réaliser bien sûr au niveau du district pour de meilleurs résultats!

Finalement, chacun peut mesurer sa production de CO2 à l'aide d'un moniteur CO2, qui permet de voir où se situent les sources individuelles de production de gaz à effet de serre et comment les réduire : <http://www.co2-monitor.ch/fr/>

Conclusions

La commission prend acte du bilan positif des mesures prises en vue de l'obtention du label « Cité de l'Energie », mesures qui sont bénéfiques pour l'ensemble de la Ville.

Elle apprécie la prise de conscience des problèmes auxquels nous sommes et serons confrontés et le fait de rattacher clairement les mesures envisagées aux efforts faits par la Confédération et le Canton dans ces domaines.

Ce rapport fait partie de l'ensemble des préavis et rapports qui présentent les visions, les conceptions, les choix de la Municipalité. L'ensemble montre la cohérence des actions dans tous les domaines. Chaque domaine a ses objectifs particuliers, mais tous concourent au même but.

Le Conseil communal a ainsi une vision claire de la façon dont les problèmes vont être abordés et traités. De même, les Services ont des directives et lignes de conduite bien définies. A nous, Conseillères et Conseillers, d'assimiler ces visions pour contribuer à leur mise en œuvre et pour associer plus largement la population à leur réalisation afin de multiplier leur efficacité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport N° 132 concernant le programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017.

La Commission :

ALLAMAND Victor
BIELER Eric
BUCHS Patrick
JACKSON Brian
KARLEN Dominique
MERMILLIOD Jean-Claude, président et rapporteur
NILSSON Hans Rasmus
TSCHUY Frédéric